



Madame Agnès Buzyn
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 16 novembre 2018

Objet : Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)

Madame la Ministre,

La composante professionnelle du Conseil d'administration de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (représentants des organisations syndicales les plus représentatives d'employeurs et de salariés, des établissements publics de santé, des associations d'anciens élèves) a, le 26 octobre, appelé votre attention sur l'amendement au PLFSS 2019, déposé le 23 octobre par le gouvernement et modifiant le financement de l'EHESP. Cet amendement vise à supprimer le principe de contribution des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux relevant de la fonction publique hospitalière pour lui substituer un financement direct par l'assurance maladie.

Nous restons sans réponse à notre courrier du 26 octobre et donc dans l'incertitude sur les suites données, constatant cependant que la procédure législative se poursuit dans la version ainsi amendée du PLFSS. Nous tenons donc à vous renouveler nos alertes et les arguments évoqués, qui appellent des éléments de réponse de votre part.

Les chantiers de la réforme « Ma Santé 2022 » s'ouvrent le 19 novembre sous votre conduite et appelleront l'implication forte des professions formées à l'EHESP et l'élargissement durable de son offre de formation au management et à la santé publique, conformément à ses missions, assignées par la loi. Le dossier de son modèle économique n'en prend que plus d'acuité. Il concerne la formation initiale et continue des professions des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux pour lesquelles les contributions des établissements avaient été décidées, d'autres professionnels de santé libéraux et salariés à former pour ces réformes, ainsi que la formation des personnels de l'Etat, que la suppression de la subvention des ministères sociaux laisse en suspens sans financement.

Pour réfléchir à l'avenir, les membres du conseil d'administration participeront le 11 janvier 2019 au « séminaire projet stratégique d'établissement » organisé par la présidence et la direction de l'EHESP. Ils auront aussi à s'impliquer dans l'élaboration du contrat d'objectifs et de performance en cours de définition.

Le dossier de la réforme de son financement nous paraît ainsi devoir logiquement s'inscrire à la suite de l'actualisation de la feuille de route stratégique de l'EHESP et non la précéder, comme c'est le cas avec la disposition introduite dans le PLFSS 2019. L'expédient trouvé ces dernières années pour compenser les déficits liés à la baisse de la subvention de l'Etat, que le transfert à l'assurance maladie n'a pas corrigée, va cesser d'être possible, ce qui appelle une solution rapide. Mais l'amendement en cause n'a d'effet prévu que pour 2020. Il est donc possible d'en décider le retrait, pour permettre dans l'intervalle une discussion sereine et l'examen de toute solution pouvant

être apportée au débat pour consolider au regard de ses missions, dans la durée, l'EHESP et l'implication de ses administrateurs.

Telle est la solution que nous sollicitons de votre haute bienveillance, les conclusions nécessaires pouvant alors en être validées à temps dans le PLFSS pour 2020.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.



Michel Ballereau
Et Bernard Mesuré
Représentants
MEDEF au CA
EHESP



Frédéric Boiron
Président ADH



Laurence Bray
Représentante
Fédération CGT
Santé et Action
Sociale au CA
EHESP

Pascal Martin

Pascal Martin
Secrétaire
général adjoint
CH-FO



Anne Meunier
Secrétaire
Générale
Syncass CFDT

Le Président du SMPS



Jérémie Secher

Jérémie Secher
Président SMPS



Frédéric
Valletoux
Président FHF